

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - 3 Rue de la Barre - 71160 Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 9 décembre 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_163 - MOTION MOTION POUR LA MODIFICATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Tribune

Budget 2026 : Affaiblir les territoires, c'est affaiblir la République

Pendant que l'examen du projet de loi de finances continue son chemin escarpé, les élus locaux font un constat alarmant. Le Budget 2026 prévoit un effort sans précédent pour les collectivités territoriales, alors qu'elles ont déjà été fortement mises à contribution en 2025 et les années précédentes. Pire, malgré les alertes répétées adressées au Gouvernement et aux parlementaires, le risque d'asphyxie que courrent les communes et intercommunalités est aujourd'hui absent du débat public.

Le coût des milliards : une rupture de confiance

Pourtant, ce qu'organise le projet de Budget 2026, c'est une véritable casse de nos territoires, et en conséquence un affaiblissement des services publics de proximité portés par les collectivités au service de nos concitoyens. Les estimations réalisées à partir du cocktail amer de dispositifs imaginés par Bercy sont sans appel : avec probablement plus de six milliards d'euros ponctionnés directement sur les collectivités, l'effort demandé est totalement inédit dans l'histoire.

Or, on ne redresse pas un pays contre ses territoires. Les élus locaux sont des gestionnaires responsables des deniers publics, et ils votent chaque année des budgets à l'équilibre comme la loi leur impose. Ils sont conscients que l'effort doit être partagé et qu'ils doivent prendre leur part au redressement de nos finances publiques. Mais en l'état, cet effort imposé n'est ni juste, ni proportionné, ni supportable.

Les intercommunalités sont les premières victimes de ce Budget

Les chiffres sont têtus : avec plus de deux milliards d'euros, un tiers de la contribution prévue pour les collectivités repose sur les seules intercommunalités, alors qu'elles représentent moins de 20 % de la dépense publique locale. Or, s'en prendre aux intercommunalités, c'est aussi priver les communes de moyens d'agir au service de leurs habitants.

Nos communautés de communes, agglomérations et métropoles sont des piliers fondamentaux de la République. Elles assument, avec les communes et d'autres partenaires, le maintien de la cohésion sociale en fournissant à nos concitoyens des services publics essentiels.

Elles s'engagent pour l'accès à un logement pour toutes et tous, elles traitent et acheminent l'eau potable que nous buvons, elles participent à la transition écologique en assurant la gestion de nos déchets ou en développant les transports collectifs du quotidien, elles créent du lien social en gérant des équipements sportifs et culturels, ou des équipements d'accueil de la petite enfance.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Elles soutiennent également le développement économique de notre pays en accompagnant les entreprises des plus petites au plus grandes. Ce sont toutes ces missions qu'elles portent au quotidien, au nom de l'unité de notre pays, qui sont en péril.

Sans parler des investissements sur le long terme qu'elles portent pour la transition écologique et l'aménagement des territoires. Des intercommunalités et des communes qui n'investissent plus, c'est tout un écosystème économique fragilisé, et une croissance pourtant essentielle qui devient atone, enclenchant un risque de récession.

Les territoires industriels sont les plus pénalisés

Mais si les intercommunalités sont les premières victimes de ce projet de Budget, c'est parce que derrière chaque mesure trouvée par Bercy, c'est souvent la même variable d'ajustement qui est concernée : la fiscalité économique, et donc les intercommunalités qui en sont les principales affectataires. En revenant sur les compensations d'instruments fiscaux dont il avait lui-même décidé la suppression ces dernières années, l'État opère un reniement de sa propre parole.

Et dans un contexte où les fermetures d'usines se multiplient et où l'action collective pour réindustrialiser le pays est indispensable, ces baisses de compensation touchent avant tout les territoires industriels ou anciennement industriels. C'est la double peine pour ces territoires qui luttent pour continuer à offrir des perspectives à l'industrie. C'est d'autant plus incohérent que tous les acteurs, dont l'État, entendent faire de la réindustrialisation de la France une priorité.

Pour de nombreuses intercommunalités, les plus industrielles, le coup de rabot dépasse souvent les 5 voire les 10 % de leurs recettes annuelles. Si la copie n'est pas revue, les conséquences seraient dévastatrices pour les collectivités, et les Françaises et Français en seraient les premières victimes dans leur vie quotidienne.

Le Parlement et le Gouvernement doivent urgentement rectifier le tir. C'est notre capacité à construire l'avenir à long terme et à maintenir l'unité nationale qui est en jeu.

Et à rebours de ce que contient ce projet de Budget, il est impératif que l'État et les collectivités locales puissent enfin entamer de concert une véritable simplification de l'action publique – la seule à même de permettre de retrouver des marges de manœuvre financières – et nouer ensemble un contrat de long terme pour donner de la visibilité tant financière qu'institutionnelle.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCIDE

- d'approuver la motion proposée par Intercommunalités de France en faveur de la modification du projet de loi de finances 2026 qui pénalise les intercommunalités et plus globalement l'ensemble des collectivités territoriales et réduit leurs marges de manœuvre financières,**
- d'inviter le parlement et le gouvernement à reconstruire le projet de loi de finances en conséquence.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : André COTTIN
Membres présents à la séance : 57	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÈME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Hervé BERNIGAUD, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Gérard DUCHET, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais